

La réforme du permis de conduire

LES CHIFFRES

- **370 000** : c'est le nombre de places d'examen supplémentaires prévu sur 3 ans.
- **20 000** : c'est le nombre supplémentaire de jeunes qui vont bénéficier du permis à 1 euro.
- **55** : c'est le nombre d'inspecteurs supplémentaires prévu par la réforme.

L'ESSENTIEL

- Le dispositif actuel du permis de conduire (permis B) n'est pas satisfaisant : le permis est **trop long à obtenir**, il est **trop cher** alors qu'il est parfois indispensable pour travailler et il n'est **pas assez efficace en terme de sécurité routière**.
- C'est pourquoi dès décembre 2007, Nicolas SARKOZY avait demandé une réforme pour faciliter l'accès des jeunes à la conduite, améliorer la qualité du service et la sécurité routière.
- Après une **large concertation**, François FILLON a présenté, le **13 janvier 2008**, la réforme du permis de conduire.
- En 15 mesures, cette réforme répond à un **triple objectif** : rendre le permis **moins long, moins cher et plus sûr**.

POURQUOI CETTE REFORME ?

- La réponse est claire : **le permis de conduire tel qu'il est conçu actuellement n'est pas satisfaisant**.
- **Le délai d'attente pour passer son examen est beaucoup trop long**. Tout particulièrement après un premier échec : il peut aller **jusqu'à 9 mois !** Cela n'est pas admissible lorsqu'on sait que le permis de conduire peut être indispensable pour trouver un travail ou pour se déplacer lorsqu'on habite en zone rurale. Chacun doit pouvoir passer rapidement l'examen une fois son aptitude à conduire acquise.
- **Le permis de conduire est trop cher**. Le prix de la formation standard de 20 heures est de 1200 euros en moyenne. Mais aujourd'hui, **un candidat sur deux échoue lors de l'examen et doit payer de 500 à 800 euros supplémentaires pour le repasser**. Résultat : **pour 50% des candidats, le permis coûte entre 1800 et 2000 euros !** Dans un souci de justice sociale, nous devons permettre aux candidats les plus défavorisés d'accéder au permis.
- **Le permis de conduire n'est pas une garantie de sécurité** : le taux de mortalité des jeunes conducteurs est très élevé : les jeunes de 18-25 ans, **c'est 9% de la population mais 21% des tués sur la route !** Parce que la route est la **première cause de mortalité chez les jeunes**, nous devons améliorer la formation des candidats au permis en insistant sur les comportements à adopter et en favorisant l'acquisition d'expérience.

COMMENT RACCOURCIR LES DELAIS D'ATTENTE POUR PASSER LE PERMIS ?

- Pour que les candidats qui attendent une place pour passer le permis puissent le passer rapidement, la réforme prévoit :
 - **370 000 places d'examen supplémentaires sur 3 ans**, dont 120 000 dès à présent ;
 - **55 inspecteurs du permis de conduire supplémentaires**.
- Pour que le candidat commence sa formation le plus rapidement possible, il pourra **prendre sa première leçon de code et de conduite dès son inscription dans une auto-école**. Il n'aura plus à attendre la vérification du dossier par la préfecture et il pourra passer l'épreuve du code dès cette vérification faite. **C'est 1 mois de gagné !**

POURQUOI DEVELOPPER LA CONDUITE ACCOMPAGNEE ?

- Parce que la conduite accompagnée, c'est **plus de réussite à l'examen** (69%, contre 49% en apprentissage traditionnel) et **plus de sécurité sur les routes** (taux d'accident moins élevé pendant les 2 ans qui suivent l'acquisition du permis).
- L'objectif : **passer de 30%** de jeunes qui choisissent la conduite accompagnée **actuellement à 50% d'ici 3 ans**.
- Pour atteindre cet objectif, plusieurs mesures sont prises :
 - **L'âge minimal de 28 ans pour être accompagnateur sera remplacé par l'obligation de détenir son permis B depuis plus de 5 ans** pour permettre aux grands frères et grandes sœurs d'être accompagnateurs.

- **Les accompagnateurs pourront être extérieurs au cercle familial** (associations de jeunes retraités, automobiles club...).
- **Les jeunes en apprentissage** (par exemple dans le secteur du bâtiment) pourront **pratiquer la conduite accompagnée en entreprise sur leur lieu de travail**. Cela leur permettra de bénéficier de la conduite accompagnée lorsqu'ils se rendent avec leur maître d'apprentissage sur des chantiers. C'est aussi un outil de prévention du risque routier professionnel.
- **Des actions de communication seront lancées** pour faire connaître les avantages de la conduite accompagnée.

UN PERMIS DE CONDUIRE MOINS CHER, C'EST VRAIMENT POSSIBLE ?

- Absolument. Le Gouvernement a pour objectif de soutenir les candidats qui ont besoin d'une aide financière ou d'un accompagnement particulier. Le permis de conduire, **c'est un véritable passeport d'insertion professionnelle et sociale notamment pour les jeunes**.
- **Le permis de conduire à 1 euro est étendu** : alors que les jeunes les plus défavorisés ne pouvaient pas en bénéficier parce qu'il fallait une caution bancaire pour obtenir le prêt, **l'Etat se portera désormais caution pour eux**. Ce sont plus de **20 000 jeunes par an qui pourront passer le permis !**
- **Une aide spécifique pour les bénéficiaires du RSA : 15 millions d'euros par an** seront attribués aux allocataires du RSA qui ont besoin de passer le permis de conduire pour accéder à un emploi.

LA NOUVELLE EPREUVE DE CONDUITE N'EST-ELLE PAS TROP FACILE ET ALEATOIRE ?

- La grille d'évaluation des candidats à la conduite va en effet être **modifiée dès 2010 pour passer du décompte d'erreurs à un véritable bilan de compétences et de comportement**. L'objectif n'est pas de simplifier le permis mais de prendre davantage en compte le comportement du candidat (attention, prudence, respect porté aux autres usagers de la route). Cela permettra d'éviter qu'un inspecteur recale un candidat bien qu'il estime que ce dernier a atteint le niveau requis pour maîtriser la conduite dans de bonnes conditions de sécurité.
- Cette transformation de l'épreuve de conduite ainsi que la **modernisation de l'épreuve du code**, avec des questions plus axées sur le comportement et sur les risques de la conduite, contribueront à **plus de sécurité sur les routes**.

L'EVALUATION POST-PERMIS EST-ELLE ABANDONNEE ?

- Non. Le Premier ministre a annoncé que le Gouvernement allait poursuivre la **concertation avec les compagnies d'assurances et les auto-écoles pour déterminer les conditions de mise en place et de financement** de cette évaluation qui aurait lieu 6 mois après l'obtention du permis.

Verbatim

Nicolas SARKOZY :

« Le permis de conduire, c'est trop compliqué, c'est trop long, c'est trop cher et de surcroît, si j'en juge par la mortalité des jeunes dans les accidents de voiture, ce parcours du combattant n'est pas une garantie de la sécurité ».

Luc CHATEL